



UNIVERSITE ANGEVINE DU TEMPS LIBRE

ASSEMBLEE GENERALE 2021-22

13 décembre 2022

Les statuts de l'UATL prévoient qu'un adhérent n'assistant pas à l'Assemblée générale peut donner un pouvoir à un autre adhérent de son choix. **Mais pour être valable ce pouvoir doit être nominatif. Vous ne pouvez donc pas le laisser en blanc.** Un adhérent assistant à l'AG peut recevoir jusqu'à 5 pouvoirs au maximum. Le quorum à atteindre est de 25% des effectifs des adhérents, présents ou représentés.

POUVOIR

Je soussigné(e), NOM :

Prénom :

N° adhérent :

donne pouvoir à NOM :

Prénom :

N° adhérent :

pour me représenter à

l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Université Angevine du Temps Libre le 13 décembre 2022
et à cet effet prendre part à toutes les délibérations et participer à tout vote organisé au cours de cette Assemblée.

Fait à

le

/2022

« Bon pour pouvoir » (Mention à reproduire à la main) :

Signature :